



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique spatiale

Question écrite n° 2491

Texte de la question

M. Jean-Claude Bireau s'inquiète vivement du devenir de l'industrie spatiale en France, après l'abandon du programme de la navette spatiale Hermes, soutenu par la France dans le cadre de l'agence spatiale européenne, et du projet annexe « MTFE ». Cette évolution conduit à menacer 3 000 emplois, qui exigent de hautes qualifications en Europe et dans notre pays. Contrairement aux nécessités qui étaient apparues évidentes après la guerre du Golfe concernant la dotation de satellites d'observation et d'écoute, il semblerait que rien n'ait été accompli dans ce domaine depuis lors. Il demande à M. le ministre d'Etat, ministre de la défense, si la France entend développer un projet de programme spatial à l'échelle européenne, comme cela fut fait pour la fusée Ariane.

Texte de la réponse

La coopération dans le domaine spatial est une condition essentielle au lancement de grands projets, qu'ils soient civils ou militaires. En matière de programmes civils, la conférence interministérielle de Grenade, qui s'est tenue à la fin de 1992, a décidé un décalage du projet européen de vol habité pour concentrer les efforts européens sur l'observation de la terre, avec notamment le programme Envisat. Deux programmes militaires d'observation et de communication par satellites sont actuellement en cours : le programme de satellite d'observation optique Helios, en coopération avec l'Espagne et l'Italie, dont le premier exemplaire devrait être lancé en 1994, et le programme de radio-communication satellitaire Syracuse II. Le développement des nouveaux satellites en projet sera examiné dans une logique de coopération européenne notamment sur le satellite d'observation radar Osiris ou le système militaire de télécommunications spatiales Eumilcom. Le ministre d'Etat, ministre de la défense, considère que l'espace doit demeurer une priorité forte de la politique de défense du pays. Au titre de la tutelle qui lui est dévolue, il veille à l'organisation industrielle du secteur aérospatial et au maintien des compétences essentielles de façon que la France puisse maintenir son potentiel industriel dans ce domaine ; en particulier, rien ne permet aujourd'hui de remettre en cause l'existence de deux fournisseurs de satellites français ayant acquis la dimension européenne.

Données clés

Auteur : [M. Bireau Jean-Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2491

Rubrique : Espace

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 1993, page 1691

Réponse publiée le : 16 août 1993, page 2546